

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/05 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2018/05</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept février deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/01/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 AVEC LE FJEP – CENTRE SOCIAL

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC2015/11 du 11 février 2015 approuvant la convention cadre avec l'association « FJEP-Centre Social » conclue pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu le programme d'actions 2018 présenté par l'association « FJEP-Centre Social » et examiné par la commission Sport, vie associative et culture en date du 1^{er} février 2018 ; cette dernière proposant de retenir une subvention 2018 maximale arrêtée à la somme de 48 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 48 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'association « FJEP-Centre Social », répartie selon les 5 axes suivants :

Axe 1 – Pilotage de l'association : 8 000 €

Axe 2 - Jeunesse : 7 500 €

- Offrir des activités de loisirs
- Offrir un lieu d'écoute pour les jeunes
- Favoriser la participation et l'implication des jeunes dans des projets structurants
- Favoriser la citoyenneté

- Prévenir des comportements à risques chez les jeunes de 13 à 25 ans en associant les familles
- Favoriser un accompagnement éducatif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans en difficultés sociales, éducatives, psychologiques et affectives, en voie de « marginalisation » et/ou concernés par des problèmes d'addiction (alcool, stupéfiants).

Axe 3 - Le soutien aux familles et à la fonction parentale : 18 000 €

- Améliorer la vie quotidienne des familles
- Renforcer la fonction parentale et l'émergence de toutes les formes d'expression des liens familiaux
- Permettre la participation et l'initiative des familles
- Favoriser les solidarités, les liens sociaux, les solidarités familiales et les relations entre générations
- Construire le projet en lien avec des parents désireux de créer du lien social sur leur commune.
- Rompre l'isolement des personnes en situation de précarité et d'exclusion sociale.
- Permettre l'accès à la culture (cinéma, bibliothèque, activités de socialisation...)
- Développer un réseau d'entraide sur le territoire
- Favoriser la prévention santé

Axe 4 - Le bien vieillir : 7 000 €

- Prévenir de la perte d'autonomie et contribuer au « bien vieillir » sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, en développant des actions favorisant le lien social
- Permettre aux personnes âgées de créer du lien entre les générations dans un cadre convivial.
- Donner la possibilité aux seniors de valoriser leurs compétences dans le cadre de projets éducatifs
- Favoriser le sentiment d'utilité des personnes âgées (ex : mobilisation d'un réseau de chauffeurs bénévoles pour soutenir les actions mobilité, et plus globalement sur un réseau d'entraide)
- Mettre en place des activités de loisirs, de prévention à destination du public senior
- Mettre en place des activités tout public où les seniors sont impliqués
- Mettre en place des activités favorisant la mixité entre les populations
- Mobiliser les ressources du public senior afin de contribuer à la mise en œuvre du projet associatif en terme de :
 - Transmission des savoirs
 - Valorisation des compétences au service des habitants du territoire
 - Contribution à l'animation du territoire

Axe 5 - La mobilité : 7 500 €

- Rompre l'isolement des personnes en situation de précarité et d'exclusion territoriale.
- Permettre l'accès au droit (santé, loisirs, culture, insertion sociale...)

- AUTORISÉ le Président à finaliser et à signer la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec le FJEP / Centre Social


Le Président,
Francis SIGNORET